

COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2010 – PROCES VERBAL

| Communes | Délégués titulaires | | | | Délégués suppléants | | | |
|----------------------|---------------------|---|-------------|---|---------------------|---|-----------------|-------------------|
| AMBRUMESNIL | Yvonne LEBOURG | P | F. DEBONNE | P | | | N. LETELLIER | M. MAZIRE |
| AUPPEGARD | Jacques DEPREZ | P | D. LAPLACE | P | | | M. MORIN | H. CHAUSSAY |
| AUZOUVILLE S/Saône | Jacky GUERARD | P | | | | | C. TROPARDY | C. GRINDEL |
| AVREMESNIL | J.M. DEPAROIS | P | J. MAUSSION | P | | | D. CHEVALIER | C. BESNARD |
| BACQUEVILLE en Caux | Etienne DELARUE | P | S. MASSE | P | R. BARUBE | P | J.M. ADAM | V. SERRE |
| BIVILLE la RIVIERE | Franck HERICHER | P | | | | | L. CHAUVEL | A. LECAVELIER d E |
| BRACHY | Christophe LEROY | P | A. LOSAY | P | | | G. VANESLSLANDE | A. LAVISSE |
| GONNETOT | Charline FRANÇOIS | P | | | | | D. FRANCOIS | V. VERNEYRE |
| GREUVILLE | Edouard LHEUREUX | P | | | | | G. BLONDEL | C. CANU |
| GRUCHET ST SIMEON | Jean-Paul MEEGENS | P | J.C. DALLE | E | | | S. VASSEUR | P. JOURDAIN |
| GUEURES | Jean-Paul MARET | P | J. AVENEL | P | | | R. RIDEL | G. LACHELIER |
| HERMANVILLE | Georges FAUVEL | E | | | | | B. LEROY | V. GUERILLON |
| LAMBERVILLE | Philippe PASQUIER | P | | | | | N. LEMOINE | M. MANTEAU |
| LAMMERVILLE | Alain ADAM | P | | | | | B. VARIN | B. DAS |
| LESTANVILLE | Loïc BOUSSARD | P | | | | | F. HENNETIER | E. LHOMME |
| LONGUEIL | Gérard VARIN | P | Y. CORTES | E | | | R. DESCHAMPT | P. D. LEDRAIT |
| LUNERAY | Martial HAUGUEL | E | G. AUGER | P | F. BONNANCY | P | N. LARDANS | C. VINCENT |
| OMONVILLE | René HAVARD | P | | | | | R. VERGNORY | A. TRIBALLEAU |
| OUVILLE LA RIVIERE | Jacques THELU | E | J. VARRY | P | | | C. BENOIT | P. F. GRAVIER |
| QUIBERVILLE sur MER | Jean-François BLOC | P | C. AUCLERT | P | | | J.F. GRENET | H. DANIEL |
| RAINFREVILLE | Philippe COUVREUR | P | | | | | N. ROCHETTE | D. ROBIN |
| ROYVILLE | Didier FERON | E | | | | | C. CLET | A. NOEL |
| SAANE ST JUST | Denis FAUVEL | P | | | | | J.M. RENARD | F. LEVASSEUR |
| SAINTE DENIS D'ACLON | Philippe LEFEBVRE | P | | | | | M. DEVERRE | J. LEFEBVRE |
| SAINTE MARDS | Jacques FERRAND | P | | | | | M. BOUQUET | G. LAVENAIRE |
| ST OUEN le MAUGER | Lucette HEDOU | P | | | | | P. GOSSE | F. LIMARE |
| ST PIERRE BÉNOUVILLE | Bernard PADÉ | P | | | | | J. HALBOURG | P. DUFILS |
| SASSETOT le MALGARDÉ | Jacques GUEROULT | P | | | | | E. LUCE | D. EVRARD |
| THIL MANNEVILLE | Michel COQUATRIX | P | P. WALLER | E | | | A. ADAM | J.M. BRYEUX |
| TOCQUEVILLE en Caux | Guy NOËL | P | | | | | E. LEFORESTIER | J. THIFAGNE |
| VÉNESTANVILLE | Alain DELAUNAY | P | | | | | J.P. NOBLESSE | L. BOUDIN |

P = Présent E = Excusé

Excusés

Messieurs DALLE, HAUGUEL, FERON et CORTES sont excusés.

Secrétaire de Séance

Monsieur LHEUREUX est désigné secrétaire de séance.

Accueil de Madame FRANÇOIS et Remerciement de Madame RINCÉ

Monsieur le Président accueille Madame FRANÇOIS, Maire de Gonnetot et déléguée titulaire de la Communauté de communes, nouvellement élue suite à la démission de Madame Brigitte RINCÉ. Il tient tout particulièrement à remercier Madame RINCE pour son investissement au sein de la collectivité.

Monsieur le Président remercie la Commune de Greuville pour son accueil.

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2010

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le procès verbal du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2010.

Rajouts à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Commission Logement – Pass Foncier
- Commission Aménagement de l'espace : Rats musqués - Prime au piégeage
- Commission Environnement : Démarche pédagogique avec le CIDEM en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale

COMMUNICATION

REOM – Foyer rural

Le 3 décembre 2009, le Conseil a décidé que toutes les Communes détenant une salle des fêtes ou une salle d'activité règle la REOM, dès 2009.

Une Commune précise que les locataires emmènent leurs déchets, en application d'une clause du contrat de location.

Il est rappelé que la règle fixée lors du Conseil communautaire du 3 décembre doit être appliquée par toutes les Communes.

FONCTIONNEMENT

Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Terroir de Caux

L'article 10 des statuts du Syndicat Mixte Terroir de Caux prévoit que le comité syndical est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante des collectivités ou des EPCI adhérents à raison de 27 délégués titulaires répartis de la façon suivante : 9 par EPCI.

Suite à la démission de Madame RINCE, le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection d'un délégué membre du comité syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux.

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres titulaires du conseil syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux de se manifester.

Monsieur Guy AUGER se porte candidat.

A l'unanimité, Monsieur Guy AUGER, est élu membre titulaire du conseil syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux.

Désignation d'un délégué à la Commission Communication

Conformément à l'article 8 des statuts de la Communauté de communes, chaque commission est composée d'un Vice-Président et de 8 membres.

Le 18 avril 2008, il a été procédé à l'élection des membres de la commission Communication.

Suite à la démission de Madame RINCE, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection d'un nouveau membre de la Commission Communication.

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres de la commission Communication de se manifester.

Monsieur Denis FAUVEL se porte candidat.

A la majorité (1 abstention et 1 voix contre), Monsieur Denis FAUVEL est élu membre de la commission Communication de la Communauté de communes Saône et Vienne.

Serveur informatique

L'équipement informatique de la collectivité n'est plus adapté, le nombre d'agent ayant progressé.

Il est proposé d'acquérir un serveur commun à la Communauté de communes Saône et Vienne et au Syndicat Mixte Terroir de Caux localisés dans les mêmes locaux, l'accès aux données étant propre à chaque structure.

Quatre devis ont été réceptionnés.

Le Conseil, à la majorité (1 abstention), décide de :

- **retenir l'offre de Caux Formatique pour un montant de total de 9 000 € HT, sous réserve de l'accord du Comité syndical du Syndicat Mixte Terroir de Caux,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document.**

Secrétaire pour assurer des remplacements dans les Communes et syndicats et secrétaire pour surcroît de travail

Le 20 mai 2010, le Conseil a décidé de recruter :

- Mademoiselle Pauline GODEFROY en CAE pour une durée de 6 mois à 35/35^{ème} :

- mise à disposition à 17.5/35^{ème} à la Mairie de Quiberville sur Mer

- mise à disposition des Mairies et syndicats pour effectuer des remplacements et gestion des dossiers communautaires à défaut 17.5/35^{ème}

Depuis le 1^{er} juin, des remplacements ont été effectués pour les communes de Thil-Manneville, Saint Pierre Bénouville et Saint Denis d'Aclon. Le reste du temps, Mademoiselle Pauline GODEFROY met à jour le diagnostic de territoire de la Communauté de communes.

- Madame Catherine FRIBOULET en CAE pour une durée de 6 mois à 20/35^{ème} pour effectuer le diagnostic de territoire, le suivi des marchés publics, des dossiers de subventions et l'analyse financière de la collectivité.

- Ces deux contrats prennent fin le 30 novembre prochain.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- renouveler uniquement le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de Mademoiselle Pauline GODEFROY pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} décembre 2010,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Création et adhésion à un syndicat mixte pour exercer la compétence Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Il est rappelé aux délégués que les Conseils municipaux sont invités à statuer sur les trois dernières modifications statutaires votées le 1^{er} juillet 2010, dont la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte pour exercer des compétences communautaires. Si les 2/3 des Communes représentant 50% de la population, ou inversement, les valident, le Conseil communautaire pourra ensuite se prononcer sur la création et l'adhésion à un nouveau syndicat mixte qui exercera la compétence SCOT (compétence obligatoire) à l'échelle du Pays Dieppois Terroir de Caux.

- Compétences du futur syndicat :

- l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du SCOT sur son territoire
- la réalisation de toutes autres études nécessaires à l'élaboration du SCOT à réaliser à l'échelle du périmètre du

Pays

- l'animation, le suivi et le bilan du contrat de Pays, la réalisation des actions prévues restant de la compétence des maîtres d'ouvrages (donc fin de l'association et une seule structure)

- Une répartition des sièges et de la contribution financière en fonction de :

- la population totale : 75%
- le nombre de communes : 25%

- Comité syndical composé de 52 délégués titulaires :

| EPCI | Nombre de délégués | Contribution financière |
|----------------------------|--------------------|-------------------------|
| - Dieppe Maritime : | 21 | 40.38% |
| - Saône et Vienne : | 8 | 15.38% |
| - Trois Rivières : | 7 | 13.46% |
| - Monts et Vallées : | 6 | 11.54% |
| - Petit Caux : | 5 | 9.62% |
| - Varenne et Scie : | 5 | 9.62% |

Afin de présenter aux élus du territoire les objectifs, le contenu ainsi que les conséquences de ce document d'urbanisme, une réunion d'information, animée par la DDTM, a été effectuée le 28 juin dernier.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est probable que le Conseil soit réuni au mois d'octobre pour se prononcer sur ce sujet.

COMMISSION FINANCES

Définition du montant de la base à partir de laquelle la cotisation minimum CFE est établie

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle (TP), la Communauté de communes perçoit désormais la Cotisation Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Dans le cadre de cette réforme, les collectivités doivent fixer le montant de la base à partir de laquelle la cotisation minimum CFE est établie (entre 200 et 2 000 €).

A défaut de délibération, le montant de la base minimum est égal au montant minimum de TP appliqué en 2009.

Sur la Communauté de communes Saône et Vienne,

- En 2009, le montant de la base brute minimum de TP était de :

- 953 € pour les assujettis à temps complet : 161 établissements
- 477 € pour les assujettis à temps partiel : 4 établissements

- En 2010, les montants de la base minimum de CFE sont égaux à ceux de 2009 pour la TP (chiffres provisoires):

Sur les 540 établissements taxés à la CFE

- 346 assujettis à temps complet } soit 352 assujettis : 65% assujettis
- 6 assujettis à temps partiel } (+ 187 établissements ou +113% entre 2009 et 2010)

Cette forte progression du nombre d'assujettis est liée à la non prise en compte des équipements et des biens immobiliers dans le calcul de la CFE. Elle concerne essentiellement les petits établissements à base faible.

Le Conseil décide de ne pas délibérer. Par conséquent, le montant de la base à partir de laquelle la cotisation minimum CFE est maintenu :

- 953 € pour les assujettis à temps complet,**
- 477 € pour les assujettis à temps partiel.**

Taxe d'habitation : abattements

En 2011, la taxe d'habitation du Département sera perçue par la Communauté de communes sur le territoire. Avant le 1^{er} octobre prochain, cette dernière doit voter les conditions de perception de cette taxe, notamment le niveau des abattements.

Les abattements pouvant être institués seuls ou cumulativement sont :

- l'abattement obligatoire pour personne à charge (APAC) :

10% de la valeur locative moyenne pour chacune des 2 premières personnes à charge (APAC 1 et 2)

15% pour chacune des suivantes (APAC 3 et +)

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points

- l'abattement général à la base (AGB) : 5, 10 ou 15% de la valeur locative moyenne des habitations

- l'abattement spécial à la base (ASB) de 5, 10 ou 15 % aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas une certaine limite et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la moyenne. Ce pourcentage est augmenté de 10 points par personne à charge

- l'abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides (ASH) : 10%

Le Département de Seine-Maritime n'a jamais adopté son propre régime d'abattement. C'est donc le régime de chaque Commune qui s'appliquait pour la part de TH revenant au Département.

Par conséquent, les habitants de certaines Communes bénéficient d'abattements importants et d'autres pas.

A partir des données 2009, le montant des abattements appliqués par 13 Communes du territoire, représentant 66% de la population, est estimé à **70 644 €**.

A défaut de délibération, les abattements applicables sont, pour la part de la taxe d'habitation revenant aux Départements puis aux EPCI à fiscalité propre, les abattements résultant des décisions des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne des habitations de la Commune.

Il est proposé au Conseil d'adopter un régime d'abattement propre à la Communauté de communes applicable à tous les foyers du territoire dont la somme des abattements serait proche de 70 000 €, montant des abattements appliqués par le Département avant.

L'objectif est de rechercher la politique d'abattement qui, si elle avait été instituée pour 2009, aurait eu le même "coût" que l'absence de détermination d'une politique d'abattement propre par la Communauté de communes en 2009.

Lors des 1ères simulations transmises, le coût des abattements facultatifs institués par les Communes avait été évalué pour 2009 à 896 971 €.

Résultat des simulations : Montant estimé des abattements facultatifs si la Communauté de communes avait institué son propre régime en 2009 :

| Abattements facultatifs | Montant estimé |
|--|----------------|
| 1- AGB 15% et APAC mini | 1 250 910 |
| 2- AGB 10% et APAC mini | 833 940 |
| 3- AGB 5% et APAC mini | 416 970 |
| 4- AGB 10% et APAC rangs 1 et 2 à 15%, rangs 3 et + à 15% | 1 102 770 |
| 5- AGB 10% et APAC rangs 1 et 2 à 10%, rangs 3 et + à 20% | 871 676 |
| 6- AGB 10% et ASB à 5% | 889 200 |
| 7- AGB 5% et ASB à 15% | 582 750 |

Il y aurait donc 3 politiques d'abattements facultatifs susceptibles de répondre à la demande de la Communauté de communes (celles surlignées). Mais on aura un coût d'abattement inférieur au statu quo (de 889 200 à 833 940). L'avantage de la formule n° 5 (871 676) est de permettre, à la fois, d'avoir une politique d'abattement propre à la Communauté de communes et de ne pas alourdir trop la facture pour les Communes qui ont institué un AGB de 15% à la base et pour les familles de plus de 3 enfants, tout en assurant un peu de produit supplémentaire qui, réparti sur l'ensemble des habitants de la collectivité, ne devrait pas représenter une grosse augmentation pour chacun d'entre eux. Attention : le "coût" des abattements est évalué en fonction des données 2009, le montant des abattements qui serait éventuellement pratiqué dans le rôle de TH en 2011 sera nécessairement différent (variation de la valeur locative moyenne notamment).

Le Conseil, à la majorité (1 abstention), adopte le régime communautaire des abattements suivants pour la taxe d'habitation :

- **Abattement Général à la Base (AGB) : 10%**

- **Abattement pour Personne A Charge (APAC) :** rangs 1 et 2 : 10%
rangs 3 et + : 20%

Emprunt

Compte-tenu des investissements futurs de la collectivité, le Conseil, à l'unanimité, décide de recourir à l'emprunt pour la construction de l'office de tourisme et d'autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une consultation pour un emprunt d'un montant de 100 000 € pendant une durée de 15 ans à taux fixe avec remboursements trimestriels. Le marché prévoira une option : taux fixe avec annuités réduites
- retenir l'offre la mieux disante
- signer tout document

Le coût de l'emprunt (total des intérêts) est évalué à 26 000 € et le montant des annuités à 8 500 € environ.

Rappel : plan de financement de l'Office de tourisme

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------|---------|------------------------|---------|
| Marché de travaux | 293 500 | Département | 97 706 |
| Etudes | 64 200 | FEADER | 97 706 |
| | | FCTVA | 55 800 |
| | | Communauté de communes | 106 488 |
| TOTAL | 357 700 | TOTAL | 357 700 |

COMMISSION VOIRIE
Voirie d'intérêt communautaire travaux– Marché de travaux 2010

L'entreprise ayant remis l'offre la mieux-disante pour le marché de travaux comprenant la fourniture et la réalisation d'enrobés à chaud (8 700 m²) de rabotage (335 m²) et reprofilage et enduit superficiel (4 700 m²) est Eurovia pour un montant de 105 936,50 € HT.

A l'unanimité, le Conseil valide le choix de la Commission Voirie.

Les voies communautaires traitées sont :

- Auppegard VC n°2 Route du Thil (3 600m²) et VC n°403 Route d'Hyberville (1 500 m²)
- Thil-Manneville : VC n°9 – Route d'Auppegard (4 500 m²)
- Saint Ouen le Mauger : VC n°1 Route du Bois Lambert (3 200m²)
- Luneray : Rue Bill Coleman (600 m²)

Groupement de commande 2011

Vu les prix attractifs obtenus pour le marché de travaux sur les voies d'intérêt communautaire, le Conseil décide de proposer aux Communes, dans le cadre du groupement de commandes, de réaliser les travaux suivants en 2011 :

- enrobés à froid : fourniture et livraison
- enduits superficiels
- reprofilage et enduits superficiels
- enrobés à chaud
- reprofilage et enrobés à chaud

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Construction d'un office de tourisme à Quiberville sur Mer – Marché de travaux

La Commission d'appel d'offre a ouvert les plis du marché de travaux le 10 août, analysé les offres et défini les offres les mieux-disantes le 16 septembre.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider son choix pour les lots ne faisant pas l'objet d'une négociation :
 - Lot n°1 – Déconstruction : Entreprise OUINE TP : 11 280 € HT
 - Lot n°2 – Gros Œuvre : Entreprise DENIS : 83 940.85 € HT
 - Lot n°3 – Charpente Bois : Entreprise MAZIRE : 30 029.39 € HT
 - Lot n°6 – Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Faux Plafonds : Entreprise SABOT PRIEUR : 25 924.00 € HT
 - Lot n°7 – Electricité – Chauffage – Isolation : Entreprise SERVIELEC : 13 198.76 € HT
 - Lot n°9 - Carrelages – Faïences : Entreprise SOLUTION : 7 061.15 € HT
 - Lot n°10 – Peinture : Entreprise LAMY LECONTE : 11 832.58 € HT

- autoriser Monsieur le Président à retenir l'offre la mieux-disante à l'issue de la négociation pour les lots suivants :
 - Lot n°4 – Couverture
 - Lot n°5 - Menuiseries extérieures – Métallerie
 - Lot n°8 – Plomberie
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

| |
|--|
| COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE |
|--|

Subventions rénovation de résidences principales destinées au marché locatif

Le Conseil, à la majorité (1 abstention), décide de valider les dossiers suivants :

CCAS de Saint Pierre Bénouville

Logement communal : 5 route de la Forge

Nature des travaux : couverture, restauration des colombages, clin, menuiseries

Devis : 51 922.04 €

Montant maximum de la subvention : 2 596 €

Commune de Rainfreville

Logement communal : Mairie

Nature des travaux : menuiseries et chauffage

Devis : 15 855.33 € HT

Montant maximum de la subvention : 793 €

Commune d'Ouille la Rivière

Logements communaux : 4 logements communaux, partie commune localisée dans le bâtiment de la Mairie

Nature des travaux : huisseries

Devis :

Partie commune : 2 548.10 €

Logement rez de chaussée : 1 743.40 €

Logement 1 - 1^{er} étage : 1 743.40 €

Logement 2 - 1^{er} étage : 2 452.25 €

Logement 2nd étage : 3 442.80 €

TOTAL : 11 929.95 €

Pour ce dossier, le Conseil, à la majorité (1 abstention), décide de modifier la convention en précisant que la demande de subvention porte sur le ou les logements localisés à l'adresse précisée, tous les logements étant localisés dans un même bâtiment.

Montant maximum de la subvention : 596 €

Projet de création de petites unités non médicalisées destinées aux personnes âgées à Brachy

Le 21 février 2008, le Conseil communautaire a décidé de financer un projet de création de 9 petites unités non médicalisées destinées aux personnes âgées à Brachy, à hauteur de 8 000 € par logement soit 72 000 €.

Le respect des conditions de la convention est à l'étude.

Les conclusions seront transmises lors du Conseil communautaire du 2 décembre.

Pass Foncier – Subvention aux primo-accédants

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le dossier suivant :

MR OUMAI Lahcen

Subvention : 3 000 €

| |
|---|
| COMMISSION TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE |
|---|

Soutien au dernier commerce multiservice

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le projet suivant :

Demandeur : Monsieur Emmanuel GOUTEUX

Adresse du commerce : 630 Grande Rue – 76730 AVREMESNIL

Statut juridique : entreprise individuelle

Activités :

- Epicerie
- Tabac

- Boucherie
- Dépôt de gaz, de presse

Contexte : Activités similaires dans le commerce localisé au 495 Grande Rue à Avremesnil
Bail commercial en révision le 31 juillet 2010
Souhait de transférer leur entreprise au sein de l'ancienne boucherie, de développer cette dernière activité et d'acquiescer un fonds

Remarques :

- Commune en développement avec un pouvoir d'achat de la population élevé
- Reprise de l'activité boucherie
- Localisation sur un axe routier très fréquenté
- Clientèle existante pour l'épicerie et engagement du propriétaire de l'ancien commerce de ne pas réinstaller d'activités commerciales
- Création d'emplois : 2 (employé en boucherie et épouse de l'exploitant)
- Ouverture en août 2010
- Projet de création de petites unités non médicalisées destinées aux personnes âgées soutenu par la Communauté de communes

Travaux à effectuer :

- Transformation pour accueillir l'espace épicerie, tabac et journaux,
- Rénovation et réorganisation de la partie boucherie existante
- Rénovation de la façade et pose d'une enseigne
- Aménagement d'une réserve

Montant des travaux subventionnables : 70 538.28 € HT

Nature des travaux : modernisation

Taux de subvention : 30 % (21 161 €)

Montant maximum de la subvention : 5 000 €

Rivière Vienne - Travaux 2010

Le 25 mars 2010, le Conseil communautaire a décidé de réaliser des travaux de redynamisation à Bacqueville en Caux et Lamberville. Faute d'obtention de l'accord du propriétaire, ils ne peuvent être effectués.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- réaliser d'autres travaux pour un montant identique, l'Agence de l'Eau ayant donné son accord :

Commune : Hermanville

Nature des travaux : redynamisation de la rivière par autocurage – 250 ml

Montant : 17 000 € TTC

Subvention attendue de l'Agence de l'Eau : 60% du TTC

- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Rats musqués - Prime au piégeage

Le 18 septembre 2008, le Conseil a décidé d'instaurer une prime au piégeage des rats musqués s'élevant à 1 € par animal piégé pour réguler cette espèce qui crée des dégâts sur les berges.

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire la prime au piégeage des rats musqués.

Premier bilan de saison

Cf. Document 1

| |
|-------------------------------------|
| COMMISSION ACTION ECONOMIQUE |
|-------------------------------------|

Zone d'activités de Bacqueville en Caux – Cession de parcelles

La collectivité a reçu les demandes des entreprises suivantes pour s'installer sur la zone d'activités de Bacqueville en Caux :

- Monsieur Stéphane MAHIEU et Mademoiselle Elise DUBOST résidant à Bertreville Saint Ouen – 7 rue de l'Eglise, - 1 750 m² pour créer une activité de garage et carrosserie,
- Monsieur Michel THIEBAULT ou la SCI les Charmettes sise à Bacqueville en Caux 7 route Neuve, gérant de l'ambulance de la Vienne à Bacqueville en Caux - plus de 1 500 m²
- Monsieur Julien CORRUBLE, gérant de l'entreprise NOMAB – résidant au 4 chemin des Sœurs – Hameau de Pierreville – 73730 Bacqueville en Caux – 2 500 m² pour exercer une activité commerciale de machine à bois
- Monsieur Guy TAPIA membre de la SCI du Colombier – 455 Rue du Colombier – 76730 Auppegard – 6 500 m² pour développer ses ateliers de fabrication de vérandas et menuiseries
- Monsieur Sébastien DELESQUE, gérant de Pompes Funèbres Delesque sise à Bacqueville en Caux – 3B place du Général de Gaulle - 1 200 m²

- Monsieur Damien CRESPIE, gérant de la société SARL ACLC Auto Sécurité – RD154 – ZI Rocade de Dieppe – 76370 Rouxmesnil Bouteilles – 2 835 m²

- Monsieur Yvon PETIT résidant Route de Dieppe à Bacqueville en Caux – 310 m²

A l'unanimité, le Conseil décide de proposer au Conseil de :

- céder les parcelles susvisées aux intéressés, le prix au m² s'élevant à 5 €, hors frais de notaire. Les frais de géomètre et de clôture seront avancés par la Communauté de communes, récrocédés et remboursés par les acquéreurs, à l'exception de la parcelle vendue à Monsieur PETIT

- valider des clauses limitant la réalisation de plus-value immobilière par les acquéreurs bénéficiant d'un prix de vente attractif prévoyant :

- l'interdiction de revendre le terrain nu pendant 10 ans,

- l'interdiction de pratiquer une activité immobilière, comme la location d'un bâtiment, pendant une durée de 10 ans au risque de payer à la collectivité la différence entre le prix de vente et le prix du marché sous réserve de la validité juridique de cette clause,

- l'obligation d'exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale d'entrepôt, de service ou de bureaux (pas immobilière)

- l'obligation pour les acquéreurs de construire dans un délai de 3 ans à compter de la date de signature de l'acte

- valider le projet de cahier des charges de la zone d'activité (Cf. Document 2) qui peut être modifié suite aux résultats du dossier Loi sur l'eau

- donner pouvoir et autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats et les actes de vente

- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

Hôtel d'entreprise de Bacqueville en Caux – validation du projet et marché de travaux

Le bureau d'étude ARTELINEA, maître d'œuvre, a proposé un projet de bâtiment de 500 m² divisible en 2 lots.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider le projet

- autoriser Monsieur le Président à :

- demander les subventions les plus élevées possibles (si le dossier doit être redéposé auprès des financeurs)

- lancer une consultation pour le marché de travaux et retenir les offres les mieux disantes

- signer tout document

Recours de la Commune d'Ambrumesnil contre Monsieur le Préfet de Région et du Département – Dissolution du SIDEE

Le 27 août dernier, La Communauté de communes a reçu une copie de la requête présentée par la Commune d'Ambrumesnil contre Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime pour les arrêtés du :

- 11 juin 2010 prenant acte que la Communauté de communes Saône et Vienne a étendu l'intérêt communautaire à toutes les zones d'activités comprises dans son périmètre

- 21 juin 2010 prenant acte de la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique et l'Emploi (SIDEE)

La Commune d'Ambrumesnil demande :

- l'annulation des deux arrêtés préfectoraux

- la condamnation de l'Etat à verser la somme de 2 000 € à la Commune

Dans le cadre de cette procédure, la légalité de la délibération de la Communauté de communes étant évoquée, cette dernière est invitée à présenter un mémoire dans un délai de 60 jours.

Le Conseil, à la majorité (2 voix contre), décide d'autoriser Monsieur le Président :

- à représenter la Collectivité devant le tribunal administratif,

- de recourir et de se faire représenter par un avocat.

COMMISSION SPORT CULTURE JEUNESSE

Ticket Sport 2010-2011

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire l'action Ticket sport pendant l'année scolaire 2010-2011 dans les mêmes conditions,

- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Balade Touristique du 19 septembre 2010 :

Dans le cadre de la Balade Touristique organisée en partenariat avec le vélo club de Luneray et l'association BCL

Rando, 3 boucles (2 à vélos et 1 à pied) parcourant les 31 communes du territoire, ont été proposées. Cette action a mobilisé une centaine de participants.

Pour leur contribution à l'organisation de la Balade touristique, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- attribuer une subvention d'un montant de 500 € au vélo club de Luneray,
- attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association BCL Rando.

Bons Loisirs Chantiers Jeunes Bénévoles 2010

Lors des vacances de juillet 2010, 2 sessions de chantiers ont été organisées. 12 jeunes ont participé à cette action et un bon loisir d'une valeur de 50 € leur est attribué :

A l'unanimité, le Conseil décide de valider la liste des jeunes qui ont participé aux chantiers jeunes et percevront la somme de 50 € :

- **JOUEN Flore à Luneray**
- **JOUEN Alexis à Luneray**
- **FRIBOULET Pierre à Bacqueville en Caux**
- **BARUBE Chloé à Bacqueville en Caux**
- **LANGLOIS Quentin à Bacqueville en Caux**
- **CLAIRE Alexandre à Auppegard**
- **DEPOILLY Valentin à Omonville**
- **ALIGNY Louise à Ambrumesnil**
- **LEBECQ Alexandre à Bacqueville en Caux**
- **THIEURY Laurent à Brachy**
- **VIANDIER Rodrigue à Bacqueville en Caux**
- **HEBERT Tony à Thil-Manneville**

Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) :

Avec le soutien financier de la DRAC et L'Inspection Académique, 3 ateliers artistiques vont être proposés aux écoles du territoire de la Communauté de Communes. Ces ateliers se dérouleront lors de l'année scolaire 2010-2011. Le 17 novembre prochain, une convention sera signée par l'ensemble des partenaires dans laquelle seront précisées les modalités financières. Le Relais, centre de recherche théâtrale, situé au Catelier, assurera la gestion administrative et financière du projet.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 3 000 € au Relais du Catelier et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Activité 0-6 ans 2010-2011 :

Depuis septembre 2010, les activités ont lieu au foyer rural de Gruchet Saint Siméon. L'objectif est de permettre aux enfants de la crèche de bénéficier de ce service ainsi que d'attirer de nouveaux parents et enfants.

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire cette action et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Evénements intercommunaux – Précision des bénéficiaires

Lors du vote des budgets, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Société des courses de Bacqueville en Caux : 500 €
- Course cycliste de Luneray : 1 200 €
- Course des élus : 300 €

Le nom des associations bénéficiaires n'étant pas connu pour ces 2 derniers événements lors des votes du budget, le Conseil, à l'unanimité, décide de les préciser pour pouvoir procéder au règlement des subventions :

- Course cycliste de Luneray : Association du grand prix cycliste de Luneray : 1 200 €
- Course des élus : Comité des fêtes d'Hermanville : 300 €

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Création d'une déchetterie à Gueures

Le compromis de vente pour l'acquisition du terrain est signé.

Le bureau d'étude CEDN a proposé un premier projet le 9 septembre. Un nouveau projet vient d'être réceptionné. Il va être adressé aux membres de la Commission et soumis, pour un premier avis, aux différents services instructeurs et aux partenaires financiers.

SMITVAD – Traitement des ordures ménagères résiduelles – Délégation de Service Public

Le 20 septembre dernier, le comité syndical du SMITVAD s'est réuni et a décidé de valider l'offre de VALNOR pour la délégation de service public « le traitement des ordures ménagères résiduelles ».

Lors du prochain Conseil communautaire, Monsieur HAUGUEL présentera la solution retenue par le SMITVAD pour moderniser l'usine de traitement des ordures ménagères de Brametot.

Démarche pédagogique avec le CIDEM en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale

Le CIDEM, le nouveau centre d'information civique, regroupe des associations qui ont la volonté de mener des actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des démarches d'éducation au développement durable de l'ADEME, et en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- mener une campagne de sensibilisation sur la réduction des déchets auprès des enfants du territoire (classes du CP et CM² et centres de loisirs). L'outil pédagogique sera réalisé conjointement, testé et diffusé. Ainsi, la Communauté de communes sera la première de France à signer un partenariat avec les itinéraires de citoyenneté organisés par le CIDEM et le Ministère de l'Education Nationale
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat prévoyant une subvention de 2 000 €, cette action étant mise en place avant le 31 décembre 2010.

COMMISSION TRAVAUX

Bâtiment destiné au Restaurant du Cœur

Les travaux ont commencé et les délais sont tenus.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les devis complémentaires suivants :

| Lot | Entreprise | Montant initial HT | Devis complémentaire HT |
|-------------------|------------|--------------------|-------------------------|
| n°1 : Maçonnerie | Cousin | 7 127.69 | + 1 482.00 |
| n°2 : Charpente | Anger | 7 181.95 | |
| n°3 : Couverture | Lemaître | 13 816.33 | Moins-value |
| n°4 : Menuiseries | Anger | 6 312.30 | +255.85 |
| n°5 : Plomberie | Harlin | 1 729.22 | + 1 280.31 |
| n°6 : Electricité | Eloy | 3 855.00 | - |
| Total | | 40 022.49 | + 3 018.16 |

Hôtel communautaire - Rénovation

- Des petits travaux sont en cours :

- traitement du pignon en clin
- changement de 2 portes de service

La Commission s'est réunie le 14 septembre pour prendre connaissance des conclusions des deux maîtres d'œuvre qui ont visité le bâtiment. L'objectif est de définir le programme des travaux.

- D'autres travaux sont à effectuer à court terme :

- marquage au sol des parkings
- création d'une cuisine
- câblage électrique et informatique des bureaux occupés par la Communauté de communes et le syndicat mixte Terroir de Caux

Impossibilité de louer un bureau à Inser Santé.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre « Rénovation de l'hôtel communautaire », retenir l'offre la mieux disante,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

QUESTIONS DIVERSES

Commission Communication - Site internet : statistiques (Cf. Document 3)

Prochaine réunion du Conseil communautaire :

Le congrès des Maires se terminant le 25 novembre, il est décidé de reporter le Conseil communautaire le jeudi 2 décembre et le Bureau le lundi 22 novembre.

Monsieur COUVREUR : intervention sur la communication

Monsieur le Maire de Rainfreville transmettra les éléments afin qu'ils soient communiqués à toutes les Communes.

REOM – Nouveaux habitants

La liste des nouveaux habitants a été transmise (le 19 août) aux Communes pour leur demander la date d'arrivée en vue de mettre à jour le fichier redevance.

Les Communes d'Auppegard, Avremesnil, Bacqueville en Caux, Gruchet Saint Siméon, Luneray, Royville, Saint Ouen le Mauger n'ont pas répondu.

Commission Tourisme et Aménagement de l'espace

Il est rappelé que la présence des membres de la Commission est souhaitée aux réunions :

- de la Commission
- du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme

La séance est levée à 20h55.